

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1567**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs de carrelage sur les biens immobiliers de la
Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010

Décision n° B-2010-1567

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs de carrelage sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché
service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet des travaux de maintenance et petits travaux neufs de carrelage sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 février 2010.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 26 avril 2010, a classé première l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises Paviment UM/Vassivière pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de huit mois et reconductible trois fois une année, et d'un montant global de 290 000 € HT, soit 346 840 € TTC minimum et 920 000 € HT, soit 1 100 320 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour des travaux de maintenance et petits travaux neufs de carrelage sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Paviment UM/Vassivière pour un montant global minimum de 290 000 € HT, soit 346 840 € TTC et maximum de 920 000 € HT, soit 1 100 320 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2010 et éventuellement suivants, section de fonctionnement ou d'investissement en fonction des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.